

Alors que Neuchâtel veut définitivement bannir le gaz de schiste, les Verts vaudois lancent une initiative pour interdire l'extraction de toute forme d'hydrocarbures sur le territoire cantonal

SUS AUX HYDROCARBURES!



A Noville, sur les rives du Léman, le forage exploratoire mené par la société Petrosvibri est observé avec la plus grande méfiance par les défenseurs de l'environnement, qui n'hésitent pas à se mobiliser comme le 3 septembre 2016 à Villeneuve, lors d'une manifestation non autorisée organisée par le collectif Halte aux forages Vaud. KEYSTONE

MARIO TOGNI

Energie ► «La prospection, l'exploration et l'extraction des hydrocarbures sont interdites sur le territoire vaudois.» Cette phrase pourrait à l'avenir être inscrite noir sur blanc dans la Constitution cantonale. C'est du moins ce qu'espèrent les Verts, qui ont décidé mercredi soir de lancer une initiative populaire pour bannir durablement la recherche et l'exploitation de toute forme de gaz, de pétrole ou d'huiles minérales.

Leur texte est parfaitement dans l'air du temps. Pas plus tard qu'hier, le Conseil d'Etat neuchâtelois annonçait sa volonté de proscrire l'extraction de gaz de schiste et autres gaz non conventionnels, alors qu'un projet de loi interdisant la quête d'hydrocarbures est aussi à l'étude à Genève (lire ci-dessous).

Depuis 2011, le canton de Vaud dispose déjà d'un moratoire sur les gaz de schiste. Mais les écologistes veulent aller plus

loin en gravant ce principe dans la charte fondamentale, afin de «s'assurer que ces hydrocarbures, de même que leurs méthodes d'extraction extrêmement dangereuses et polluantes, n'aient jamais leur place en terres vaudoises».

Le texte de l'initiative doit encore être validé sur la forme par les services de l'Etat, après quoi la récolte des 12 000 signatures nécessaires pourra démarrer. A quelques mois des élections cantonales, ce timing n'est pas complètement anodin. Pour Alberto Mocchi, président du parti, la présence en nombre des militants sur les stands électoraux ce printemps facilitera grandement la récolte. «Mais ce n'est pas pour autant une initiative électoraliste», se défend-il.

Sujet sensible

Selon lui, il s'agit d'abord de mettre la pression sur le gouvernement et sa ministre du Territoire et de l'Environnement, Jacqueline de Quattro, alors qu'un projet de loi sur les res-

sources naturelles du sous-sol est en gestation. La réforme a été mise en consultation l'été passé et rien n'a bougé depuis, critiquent les Verts. Sur le fond, si la nouvelle loi offre une base légale au moratoire en vigueur, elle ne ferme pas la porte à la recherche d'hydrocarbures, conventionnels ou non conventionnels, dans le sous-sol vaudois.

«Insuffisant», voire «laxiste», jugent les écologistes, qui ne veulent plus entendre parler de forages de gaz ou de pétrole dans le canton. «Le moratoire est un simple acte administratif qui peut être levé à tout instant», estime Alberto Mocchi. «Même si des techniques d'extraction moins dangereuses étaient développées dans le futur, nous voulons que ces ressources fossiles restent en sous-sol. L'argent serait bien mieux investi dans les énergies renouvelables.»

Dans le canton de Vaud, le sujet a souvent fait les gros titres ces dernières années, en lien avec deux projets en cours ou en

phase préparatoire. A Noville, sur les rives du Léman, le forage exploratoire mené depuis 2009 par la société Petrosvibri, actuellement en stand-by, est observé avec la plus grande méfiance par les défenseurs de l'environnement. L'été passé, l'interdiction par les autorités communales d'une modeste manifestation citoyenne contre les forages avait en outre suscité une vague d'indignation.

Dans le Gros-de-Vaud, le projet de quatre forages exploratoires de gaz envisagés par le consortium américano-suisse ECorp-SEAG a lui aussi provoqué une lot de résistances locales. Les demandes d'autorisation sont toujours en cours d'examen auprès des services cantonaux.

Création d'un collectif

Ces projets controversés avaient conduit à la création du collectif vaudois Halte aux forages, auteur d'une pétition ayant récolté près de 14 000 signatures. Elle ne demandait pas autre chose



«Cette initiative risque de faire peur à la population»

Jacqueline De Quattro

que les Verts aujourd'hui. Le collectif soutien déjà officiellement l'initiative, ce qui devrait aussi être le cas du WWF, de Pro Natura, du Parti socialiste ou de Solidarités, avec qui des discussions sont en cours.

Interpellée sur la démarche des Verts, Jacqueline de Quattro

réagit par courriel: «Cette initiative s'inscrit dans le débat démocratique en cours à propos du projet de loi vaudoise, écrit la conseillère d'Etat. Elle risque toutefois de faire peur à la population, car elle donne l'impression que des puits d'extraction de pétrole ou de gaz poussent et pousseront sur le territoire cantonal. La vérité est tout autre. Il n'y a aucune exploitation, et un moratoire sur les gaz de schiste court depuis 2011.»

Projet de loi déposé d'ici à l'été

La ministre juge par ailleurs que le projet de loi de son département «renforcera la portée juridique des moratoires. Il permet au Conseil d'Etat de décider d'une interdiction ou d'une restriction d'utilisation d'une méthode ou/et de l'exploitation d'une ressource.» L'analyse des retours de consultation est sur le point de se terminer. Le texte pourrait être déposé au Grand Conseil d'ici à l'été. I

Neuchâtel interdit le gaz de schiste

Législation ► Le Conseil d'Etat souhaite prohiber toute prospection et extraction de gaz de schiste dans le sous-sol neuchâtelois

Après près de quatre ans de lutte, les militants neuchâtelois opposés à l'extraction de gaz de schiste voient enfin le bout du tunnel. Le Conseil d'Etat vient en effet de transmettre au Grand Conseil un projet de modification de la loi sur les mines et carrières datant de 1934. Le texte prévoit l'interdiction de toute prospection et extraction de schiste mais entend aussi plus généralement prohiber les recherches d'hydrocarbures non conventionnels.

Avec son rapport, le Conseil d'Etat concrétise une initiative communale du

Val-de-Travers ainsi qu'une pétition, appuyée par les communes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds, réunissant plus de 10 000 signatures.

Le canton de Neuchâtel a failli devenir le premier canton de Suisse à exploiter la controversée matière première. En 2013, la société britannique Celtique Energie prévoyait d'effectuer des forages et des prospections à Noiraigues, dans le Val-de-Travers. Affirmant d'abord vouloir puiser uniquement du gaz naturel, la compagnie avait vraisemblablement envie d'extraire du gaz de schiste. Le Courrier avait pu se procurer des documents internes (lire notre édition du 13 février 2014) prouvant le souhait de l'entreprise, liquidée en 2015, d'avoir recours au fracking, soit les forages par

fracturation hydraulique. L'idée d'extraire ne serait-ce que du gaz naturel dans une région qui assure l'approvisionnement en eau potable de 70% des Neuchâtelois a immédiatement suscité l'émotion. A tel point que le Grand Conseil a adopté dès novembre 2013 un moratoire sur tous les permis de construire pour les forages d'hydrocarbures. Les députés ont préféré ne pas prendre de risques et privilégier le principe de précaution.

La nouvelle loi, qui doit encore être approuvée par le parlement, consolide également le régime de concessions pour les projets d'exploitation de gisements, de stockage de fluides ou de CO₂, ainsi que de géothermie à plus de 400 mètres. MOHAMED MUSADAK

LES INTERDICTIONS S'ÉTENDENT EN SUISSE

Les forages ne sont pas en odeur de sainteté, à en croire les restrictions qui se multiplient en Suisse. A Genève, le Conseil d'Etat a déposé en mai 2016 un projet de loi sur les ressources du sous-sol, bannissant la prospection et l'exploration de l'ensemble des hydrocarbures. Le texte, toujours à l'étude en commission du Grand Conseil, étend l'interdiction décidée en 2013 du gaz et du pétrole de schiste.

Le gouvernement genevois veut toutefois laisser une petite porte ouverte. «En cas de découverte fortuite d'hydrocarbures (par exemple lors de forages pour la géothermie, ndlr), l'Etat se réserve le droit exclusif de décider de leur stockage ou de leur exploitation lors de circonstances exceptionnelles», mentionne le projet de loi.

A Fribourg, un moratoire à durée indéterminée a aussi été décrété en 2011 sur l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures. D'autres cantons visent plus spécifiquement les gaz et pétrole de schiste et autres hydrocarbures non conventionnels. Comme Neuchâtel (lire ci-contre), Berne a fait le pas en 2014 en ciblant la technique d'extraction controversée de fracturation hydraulique (fracking). Le Grand Conseil avait accepté une motion proscrivant les forages par fracturation, déposée par les Verts, les socialistes et le Parti évangélique. L'interdiction doit être entérinée lors de la prochaine révision de la loi sur les mines. MTI